

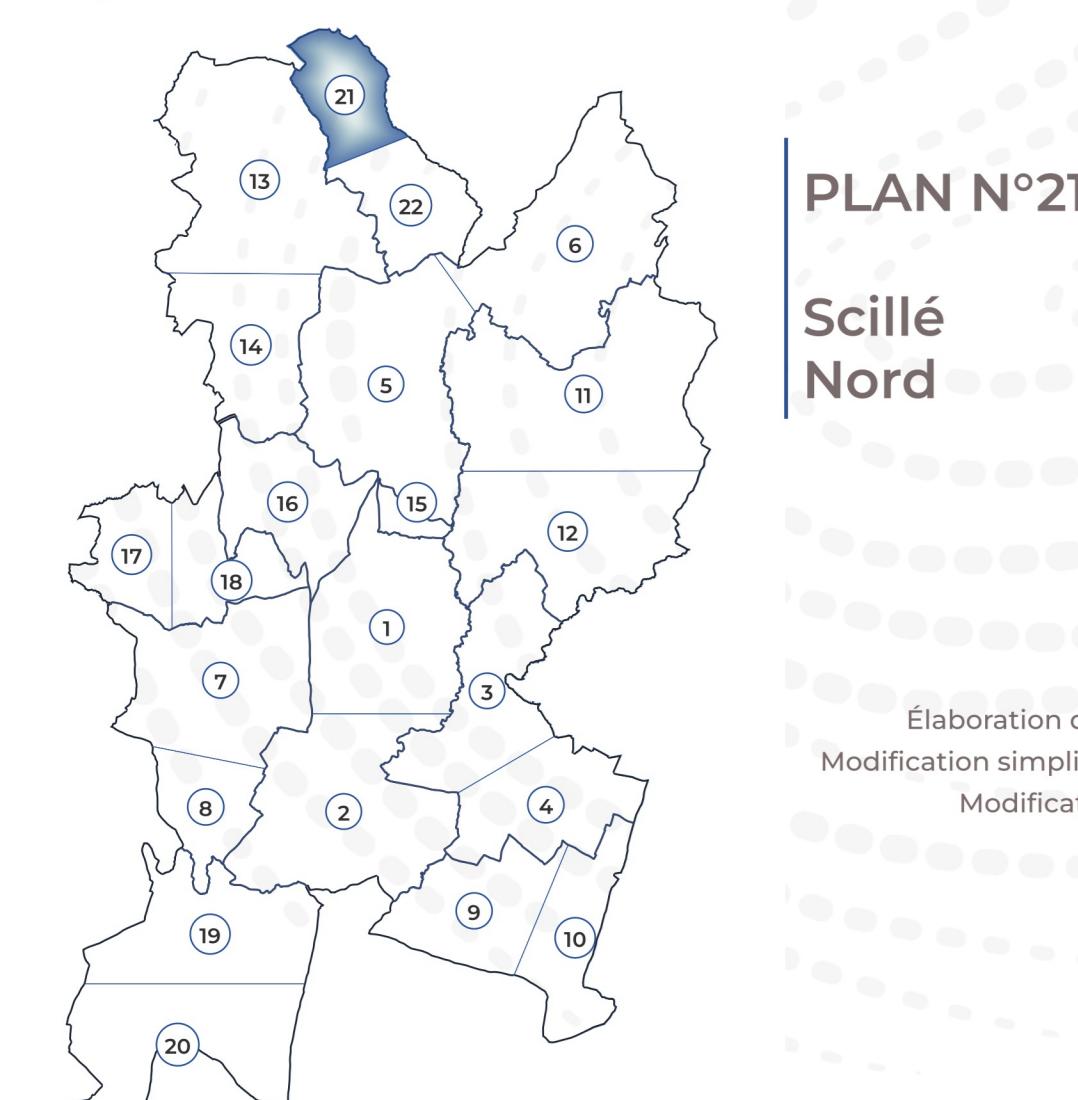


0 40 80 m

PLUi Gâtine Autize

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RÈGLEMENT GRAPHIQUE - ZONAGE



ZONAGE :

UA Limites des zones

PRÉSCRIPTIONS :

- Arbre à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- ★ Patrimoine à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Alignement d'arbres à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Halle à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Muret à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Boisement à protéger au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L151-4 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation densité au titre de l'article L151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation sectorielle au titre de l'article L151-7 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre commercial à préserver au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Zone humide identifiée au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Marge de recul de 10m autour des cours d'eau au titre de l'article L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Zones inondables [AZI] des Deux-Sèvres 1994 et 2008
- Risque fort retrait et gonflement des argiles (BRGM)
- Zone non aedificandi

INFORMATIONS :

- Secteur de nuisances sonores au titre de l'article R151-53 du Code de l'Urbanisme
- Bande d'inconstructibilité (loi Barnier) au titre de l'article L111-6 du Code de l'Urbanisme
- Périmètre délimité des abords

CONTEXTE :

- | | | | |
|-------------------------|-------------------------------------|------------|--------------|
| ■ Limites communales | ■ AVOI Parcels cadastrales | ■ Bati dur | ■ Bati léger |
| ■ Réseau hydrographique | — Routes principales et secondaires | | |
| ■ Surface en eau | | | |

TABLEAU DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
34	Création d'un parking pour le cimetière	Commune de Scillé	325

UA Tissus urbains historiques et centraux
UAj Espaces verts paysagers et jardins à protéger
UAp Secteurs prioritaires des Périmetres délimités des Abords
UBj Espaces verts et jardins à protéger
UBp Secteurs prioritaires des Périmetres délimités des Abords
UEj Espaces verts et jardins à protéger

UR Tissus résidentiels contemporains
URj Espaces verts et jardins à protéger
UX Zone urbaine à vocation économique
UXj Zone urbaine à vocation économique et artisanale

UXk Secteur économique à vocation artisanale
AUE Zone à urbaniser à long terme

AUEj Zone à urbaniser à vocation d'équipement
AUEk Zone à urbaniser à vocation d'habitat
AUX Zone à urbaniser à vocation habitat
AUXj Secteur à urbaniser à la ZACOM de l'Avenir

AUXk Secteur à urbaniser à vocation artisanale

A Zone agricole

Ap Secteur agricole à protéger

AI, A1, A2, A3, A4 STECAL à vocation touristique et de loisirs

AS1 STECAL à vocation de stockage et de dépôt

AA1, AA2, AA3 STECAL à vocation économique

N Secteur naturel ou forestier à protéger

NI, NI1, NI2, NI3 STECAL à vocation touristique et de loisirs

NIU, NIU1, NIU2 STECAL à vocation touristique et de loisirs en zone humide

NIU, NIU1, NIU2 STECAL à vocation touristique

